



ANNEXE I° LE FORUM (2^{ème} volet)

Qu'est ce que c'est ?

- Une forme effective de participation citoyenne permettant d'établir une interface élus/population et techniciens.
- Un espace privilégié favorisant la liberté d'expression, le dialogue, l'échange et la construction de projets communs.

Pourquoi ?

- Dynamiser l'engagement et la participation à un projet de société en «réinventant » et «réactivant» la fibre citoyenne.
- Faire prendre conscience aux citoyens de leur capacité à être acteur de leur avenir dans des réalisations communes, et de la nécessité de s'investir pour une cause d'intérêt général.
- Donner un mode opératoire de démocratie participative c'est-à-dire informer les citoyens et mettre à leur disposition les outils permettant son application.
- Sensibiliser à de nouvelles pratiques grâce à la mobilisation de tous les acteurs concernés et impliqués par le projet de développement local dans le but de participer à l'élaboration des décisions en étant une force de proposition., et pour mieux vivre ensemble .

Où ?

- Au plus près de la population, dans les communes de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée et du Pays Plaine du Roussillon suivant un calendrier fixé annuellement par la commission 1 et le Bureau (réunion mensuelle ou trimestrielle).
- Valorisation d'une approche globale et transversale, par des réunions intercommunales c'est-à-dire par des rencontres regroupant plusieurs communes liées par des projets, des idées et une histoire commune.

Avec qui et Comment ?

- Mobilisation de tous les acteurs voulant s'impliqués dans le développement local d'un projet commun.
- Les forums seront constitués de trois parties «I.D.P» : Information - Débat - Perspectives.
- Animé par un groupe de membres motivés du Conseil de développement.

Quand ?

- Sur des créneaux horaires communiqués par les médias permettant l'accueil du plus grand nombre (plutôt après les horaires de travail, en fin d'AM, 18 - 20 h.)

Moyens ?

- Un accueil organisé et partagé entre le Conseil de développement les réseaux associatifs locaux et les communes dans le cadre d'une démocratie de proximité.